



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :  /  /

Dossier complet le :  /  /

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Création d'une Ligne à Haut Niveau de Service (LHNS1) dans la commune de la Reims entre la Patinoire Albert 1er et l'IUT Reims-Chalons-Charleville

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Communauté Urbaine du Grand Reims

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

2 0 0 0 6 7 2 1 3 0 0 0 4 7

Type de société (SA, SCI...)

EPCI

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

VAUTRIN

Monsieur

Prénom(s)

Catherine

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6.a)	Aménagement et création de voiries au niveau de routes classées dans le domaine de l'établissement public de la communauté urbaine du Grand Reims (CUGR).

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement de la voirie pour la création d'une ligne de BHNS entre la Patinoire Albert 1er et l'IUT Reims-Chalons-Charleville de 15km (lès deux sens confondus) sur la commune de Reims.

Le tracé comportera 34 stations au total.

Ce projet intègre la requalification d'une partie de la rue de Courcelles afin d'intégrer le terminus de la ligne à haut niveau de service dans le parking actuel. Le retournement du bus s'effectuera sur le giratoire Max Rousseau.

Le projet profite de la restructuration d'une parcelle mutable et de la création d'une voie de desserte pour les futurs programmes (parking en ouvrage privé et gymnase NEOMA) pour adapter le profil de la voie afin de proposer une voie en site propre entre la rue Henri Midol et la rue Pierre Maitre, ce qui évite d'emprunter le boulevard Charles Arnould et donc l'abattage d'une cinquantaine d'arbres.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à renforcer le réseau de transport en commun et constituera avec le tramway la future armature du réseau de transport urbain afin de favoriser les modes actifs, conformément au Plan de Déplacements Urbains de Reims Métropole approuvé en décembre 2016.

Les espaces publics empruntés par le tracé bénéficient pour certaines séquences d'une requalification lourde afin de profiter de l'opportunité de cette desserte pour redonner de l'éclat et restructurer des espaces publics dégradés et vieillissant pour certains secteurs.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement de voirie visent à créer des couloirs de bus, créer / déplacer / aménager / supprimer des stations, planter des arbres et recomposer des espaces verts sur des voiries et espaces publics existants.

Les travaux sont planifiés entre le second semestre 2023 et le second semestre 2025 inclus.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'offre de transport en commun dans la zone du projet sera renforcée par rapport à la situation actuelle.

Les bus circuleront de 5h à 23H avec une fréquence de 7 minutes en heure de pointe, 9 min en heure creuse et 15 min en soirée (en période scolaire). Le temps de trajet sera moindre par rapport à la situation actuelle.

Les bus utilisés seront articulés avec 2 caisses accessibles pour une capacité de 130 places environ. Ils mesureront 18 m de long et seront à motorisation électrique à charge lente.

Les trajets réalisés en voitures seront modifiés par la mise en place partielle (un sens réservé aux bus) ou totale (double-sens réservé aux bus) de voie de bus sur certaines rues.

Les stations seront équipées de systèmes de paiements (distributeurs de titres pour les stations principales et distributeurs simplifiés pour les autres stations), de dispositifs d'information en temps réel et d'une information statique de qualité (plans de quartier et guidage vers les bus en correspondance), afin de répondre aux besoins de toutes et tous.

Les travaux concernés par la présente déclaration rentreront en phase d'exploitation selon les séquences réaménagées entre 2024 et le second semestre 2025.

Les stations seront gérées par le futur exploitant des transports publics et les espaces publics par la ville de Reims, ou le Grand Reims selon la typologie des espaces.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager pour les séquences situées en périmètres monuments historiques, ou les séquences impactantes en terme de surface et de profondeurs des affouillements. (Voie des Sacres rue des Crayères, boulevard Diancourt)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire global de la ligne du BHNS 1 (deux sens confondus) Sens Place Max Rousseaux - IUT Reims-Chalons-Charleville Sens IUT Reims-Chalons - Place Max Rousseaux	15 km 7,5 km 7,5 km

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   " E Lat. :   °   '   " N

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   " E Lat. :   °   '   " N

##### Communes traversées :

Reims

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Reims, zonages : UEa, UXa, UFb1, UCb5, UXb, UCb2, UCc2, UCb1, UAb, UAa, UAc, UAd, UV, UDa, UNa, UCb3, UEb, UPa, UDa.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de l'Etat dans le département de la Marne, troisième échéance, concernant les infrastructures dont le trafic est supérieur à 8 200 véhicules par jour pour les routes et 82 trains par jour pour les voies ferrées, a été approuvé par le préfet de la Marne le 29 novembre 2019. Celui concernant les routes départementales de plus de 3 millions de véhicules par an a été réalisé par le Conseil Départemental de la Marne en février 2021. PPBE Reims : voir PLU
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse plusieurs périmètres de monuments historiques et sites patrimoniaux remarquables (cf annexe)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'effondrement de cavités souterraines et mouvements de terrain
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection au titre de l'article R .111-3 du Code de l'Urbanisme approuvé par arrêté préfectoral du 16 mai 1991, valant PPR au titre de l'article L. 562-6 du Code de l'Environnement
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE Albien (code SANDRE : 03001)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 2 km de la ZSC Marais de la Vesle en amont de Reims (FR2100284)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet passe dans deux sites classés (Crayères annexes aux caves « Champagne Ruinart Père et fils » et Promenades de Reims depuis le monument aux morts jusqu'au cirque) et à proximité de deux autres (AVAP de la Butte Saint Nicaise en limite du projet et Place du parvis de la cathédrale (place du Cardinal Luçon) à 50 m).

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Reprise de voirie existante majoritairement
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Reprise de voirie existante majoritairement
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas l'assainissement et les équipements d'alimentation en eau.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne génère pas de nouvelle imperméabilisation et intègre la plantation d'alignements d'arbres ainsi que la végétalisation et la perméabilisation des espaces publics dès que cela est possible.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mouvement de terrains et effondrement de cavités souterraines
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic plus important de bus par rapport à la situation actuelle (renforcement de l'offre de transport en commun). L'objectif du projet est de diminuer à terme l'usage de la voiture individuelle et de favoriser celui des transports. Une étude de trafic a été réalisée (annexe). L'objectif est de proposer une desserte optimale des grands pôles générateurs de trafic (existants et futurs), de reporter la circulation de transit sur les boulevard péri-centriques du centre-ville.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tracé de la ligne reprend des sections déjà aménagées et fréquentées par des flux de véhicules importants. Le projet ne modifiera donc pas significativement l'ambiance acoustique, voire l'améliorer.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux de voirie. Cependant, certaines portions du linéaire seront conservées, ce qui permet de réduire la production de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact Positif : En participant à la requalification urbaine du territoire, le projet de LHNS contribuera à l'amélioration de l'image et de l'attractivité des secteurs desservis, ainsi que de la perception du territoire dans son ensemble, en particulier sur le secteur de la voie des Sacres.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Articulation de la desserte en transport en commun et urbanisme (modifications des arrêts de bus, du sens ou de l'usage de certaines rues...).

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une ligne de BHNS 2 est en projet pour une mise en service à l'horizon 2025, hors place des Argonautes (secteur QPV) à l'horizon 2027.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'étude sur l'impact acoustique du projet (intégrant la ligne de BHNS 2 dans le secteur où les deux lignes empruntent un tronçon commun (rue de Talleyrand, rue Noël, rue Chanzy et rue Gambetta), située en annexe, ne montre aucune augmentation de l'impact acoustique sur les bâtiments (sauf pour deux bâtiments mais les seuils réglementaires ne sont pas atteints).

Une étude de trafic a été réalisée, celle-ci est située en annexe.

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a été adapté afin de n'abattre aucun arbre, de plus celui-ci permet d'en planter de nouveaux (rue Ernest Renan, place des Romains, rue de Courcelles, rue Pingat, voie des sacres et boulevard Diancourt) et de créer des espaces verts quand cela est possible (1350,35 m<sup>2</sup> d'espaces verts restitués). La végétalisation de ces espaces a pour objectif de reconstituer des écosystèmes urbains à travers des corridors verts, l'amélioration de la qualité des sols est visée.

Aucune nouvelle imperméabilisation sera réalisée, le projet concerne uniquement de la reprise de voirie existante. Les bus seront alimentés par électricité.

De plus le projet, d'une manière globale, doit participer à la baisse de l'usage de la voiture individuelle au profit des modes actifs, donc l'action est vertueuse sur le volet environnemental, l'utilisation au maximum de matériaux poreux et la création de surfaces perméables pour permettre de mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales.

---

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante en cœur de ville et ne présente pas d'enjeux environnementaux particuliers : travaux hors zones remarquables, ZNIEFF, Natura 2000, etc.

De plus le projet intègre le réaménagement et la réutilisation de voiries déjà existantes.

Le projet permet également de créer de nouveaux alignements d'arbres et de constituer de nouveaux espaces verts.

Ainsi il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	"MZ1271_Cas par Cas_BHNS1_Note-explicative" : Cette note contient l'ensemble des annexes demandées ci-avant (plan de situation, plan projet, photographies) et apporte certaines précisions et cartographies permettant de mieux appréhender les impacts du projet sur l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Étude de trafic	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Étude acoustique	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

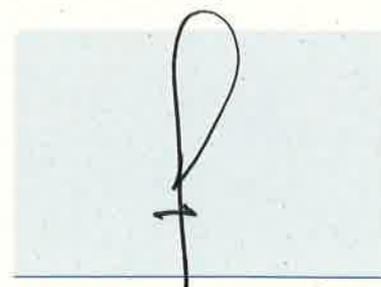
Nom AGGER

Prénom Jean-Pierre

Qualité du signataire DGA Pôle Services Urbains

A Paris

Fait le 10/07/2023



Signature du (des) demandeur(s)

